

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 7 juin 2021, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M.Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés (19h05)

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir(absent)

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

**2021-06-07-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

M. Crête demande que l'on ajoute le sujet du champ d'épuration à la section Divers. Mme Fauteux demande que l'on ajoute un sujet sur les indicateurs de vitesse à la section Divers.

M. Duteau demande que l'on ajoute à la section Résolution, une demande au MTQ pour une affiche de vitesse.

**2021-06-07-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
  - Appel d'offres Entretien Chemins Hivers 2022-2024
  - Avis de motion Reg. 315 Gestion Contractuelle
  - Projet de règlement 315 modifiant le règlement 282 concernant la gestion contractuelle
  - Avis de motion Reg. 311 Clapets anti-retour
  - Projet de règlement 311 modifiant le règlement 262 concernant les branchements d'égout
  - Demandes de dérogation mineure # 2021-05 et 2021-06
  - Services d'urbanisme MRC de Coaticook
  - Demande d'une nouvelle signalisation au MTQ
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides
20. Divers : Champ d'épuration et Signalisation de vitesse
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-06-07-03    PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021-06-07-04    ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 3 mai 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-06-07-05    LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes modifié à payer (175 749.47\$), la liste des prélèvements (mai 2021) et le rapport de salaires versés en mai 2021 en date du 31 mai 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2021-06-07-06    RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état de quelques informations concernant la MRC.

**2021-06-07-07    RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale fait état de différents sujets.

**2021-06-07-08    ENTRETIEN CHEMINS HIVERS 2022-2024**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement des chemins est terminé et qu'une nouvelle entente doit être conclue pour les trois prochaines années.

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale de procéder à un appel d'offres public pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver de la municipalité pour une période de trois ans soit 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 tel que décrit dans le document d'appel d'offres de juin 2021 ;

Les documents de soumission sont vendus exclusivement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

Que les soumissions seront reçues au bureau municipal jusqu'à 10h00, le 19 juillet 2021 pour être ouvertes à 10h05 ;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-06-07-09 AVIS DE MOTION REGLEMENT 315 (2021) MODIFIANT LE REGLEMENT 282  
(2018) CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

M. le conseiller Réal Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 315 (2021) modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 282 (2018) sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

La secrétaire-trésorière fait un résumé du projet de règlement.

Le règlement est déposé par monsieur Réal Crête et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une dispense de lecture est demandée

Adopté.

**2021-06-07-10 PROJET DE REGLEMENT 315 (2021) MODIFIANT LE REGLEMENT 282  
(2018) CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 282 le 3 avril 2018 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 7 juin 2021 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

ATTENDU QUE ce projet de règlement était disponible pour consultation, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le projet de règlement n° 315 modifiant le règlement 282 concernant la gestion contractuelle.

Adopté.

**2021-06-07-11 Avis de motion Règlement 311 (2021) RELATIF A L'OBLIGATION  
D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DEGATS D'EAU MODIFIANT  
LE REGLEMENT 262 SUR LES BRANCHEMENTS D'EGOUT**

M. le conseiller Réal Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 311 (2021) relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement 262 (2018) sur les branchements d'égout et aux soupapes de retenues sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de prévenir les risques de dégâts d'eau.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

La secrétaire-trésorière fait un résumé du projet de règlement.

Le règlement est déposé par monsieur Réal Crête et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la secrétaire-trésorière et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté.

**2021-06-07-12 PROJET DE REGLEMENT 311 (2021) RELATIF A L'OBLIGATION  
D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DEGATS D'EAU MODIFIANT  
LE REGLEMENT 262 SUR LES BRANCHEMENTS D'EGOUT**

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire ;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 7 juin 2021 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

ATTENDU QUE ce projet de règlement était disponible pour consultation, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée.

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le projet de règlement n° 311 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau modifiant le règlement 262 sur les branchements d'égout et aux soupapes de retenues.

Adopté.

**2021-06-07-13 DEROGATION MINEURE 2021-05**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la vente de la résidence sur le lot 5792356, malgré le fait que le garage soit situé à 2.83 mètres de la maison;

CONSIDÉRANT que le garage se trouve à 2,83m de la maison au lieu de 3m comme le stipule le règlement;

CONSIDÉRANT que cette situation ne gêne en rien la vente de la propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne viendra pas causer préjudice aux immeubles voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que soumise.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Il est proposé par la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5792356.

Adopté.

**2021-06-07-14 DEROGATION MINEURE 2021-06**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la relocalisation à l'avant du terrain, de la résidence sur le lot 5792485;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra de sortir la propriété de l'emprise de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra d'offrir une vue panoramique à l'ensemble des résidents sur le lac Wallace;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne viendra pas causer préjudice aux immeubles voisins et leurs occupants.

Il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5792485.

Adopté.

**2021-06-07-15 EMBAUCHE DU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE COATICOOK POUR L'EMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET POUR LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbatek a confirmé son refus de poursuivre les services d'inspection en bâtiment et environnement à compter du 25 juin 2021, le tout énoncé dans un courriel daté du 1 juin 2021 et envoyé à la municipalité de Saint-Herménégilde ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde a besoin d'offrir les services d'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde désire embaucher un inspecteur mais que durant le processus de recrutement les services d'inspection et d'urbanisme doivent être offerts en continu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre de service de la MRC de Coaticook afin de pourvoir temporairement aux besoins de la municipalité tant en matière de permis & certificats qu'en matière réglementaire au tarif de 41.61\$/heure.

Il est proposé par la conseillère Mme Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité :

De retenir les services Mme Marie-Luce Benoit, aménagiste-urbaniste au sein de la MRC de Coaticook à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement pour la municipalité de Saint-Herménégilde ainsi que pour les modifications réglementaires au besoin, et ce pour une période temporaire indéterminée.

Adopté.

**2021-06-07-16 DEMANDE AU MTQ POUR UNE NOUVELLE SIGNALISATION**

ATTENDU Qu'à l'entrée du village par la route 251, la limite de vitesse passe de 90 km à 50 km près du 732 route 251, Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE la signalisation actuelle pour prévenir du changement de zone n'est pas efficace et n'est pas assez visible;

ATTENDU QUE la route 251 qui traverse le village de Saint-Herménégilde est sous juridiction du MTQ;

Il est proposé par le conseiller M. Réal Crête que la municipalité demande formellement au MTQ de modifier la signalisation du changement de zone de vitesse à l'entrée du village de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Saint-Herménégilde afin que les automobilistes puissent être avisés plus adéquatement et à l'avance du changement de zone de vitesse.

**2021-06-07-17 LOISIRS**

M. Crête informe que la ligue de baseball des petits bonhommes débutera les pratiques sous peu.

**2021-06-07-18 TROIS VILLAGES**

Mme Fauteux indique que la réunion du comité du 19 mai a été reportée en septembre. Quant à la vidéo promotionnelle, la municipalité de Saint-Herménégilde est d'accord pour donner le mandat de production à même les fonds du comité. La municipalité de Saint-Herménégilde donnera aussi mandat pour une vidéo individuelle.

**2021-06-07-19 FAMILLE ET CULTURE**

Il y a des subventions pour rénovations des églises et il y aurait lieu que les membres de la fabrique en soient informés et que la municipalité de Saint-Herménégilde appuiera toute demande dans ce sens afin de pouvoir conserver son patrimoine.

**2021-06-07-20 JOURNAL**

Le journal devrait paraître en juillet.

**2021-06-07-21 USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information. Une vidange des fosses sera planifiée sous peu.

**2021-06-07-22 AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2021-06-07-23 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 31 mai 2021.

**2021-06-07-24 RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance du 1 mai 2021 au 31 mai 2021.

**2021-06-07-25 REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

La prochaine assemblée est le 21 juin prochain.

**2021-06-07-26 REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

La prochaine réunion est le 9 juin prochain.

**2021-06-07-27 DIVERS**

Champ d'épuration du Centre : M. Crête nous indique que des coudes des prises d'air seront à remettre, il semble que les précédentes ne soient plus là.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

Indicateurs de vitesse : Mme Fauteux demande que les indicateurs de vitesse soient remis par la voirie sur le territoire de la municipalité pour la période estivale.

Bouées Lac Wallace : Mme Dubois fait part de demandes concernant la pose de bouées de vitesse sur le Lac Wallace ainsi que la pose des cordons de limitation de l'espace baignade supervisée.

**2021-06-07-28    PERIODE DE QUESTIONS**

Pas de questions.

**2021-06-07-29    AUTRES SUJETS**

La prochaine assemblée aura lieu le 5 juillet à 19h00.

**2021-06-07-30    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 19h55.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.